

Un réseau social pour favoriser l'autonomie des seniors

Ma-residence.fr, réseau social d'échange entre voisins, déploie une solution de maintien à domicile qui permet aux collectivités de coordonner l'action des différents acteurs de solidarité au niveau local.

Une personne âgée sur quatre vit seule, et n'a pas toujours à sa disposition un proche prompt à lui tenir compagnie, à faire quelques courses, à changer une ampoule, etc. Voyant ces demandes émerger sur ma-residence.fr, réseau social d'échange et d'entraide créé en 2007, une start-up a imaginé un moyen de lutter contre la solitude et la perte d'autonomie de nos voisins âgés. Lauréate d'un appel à projets de la direction de l'action sociale de la Cnav Ile-de-France, elle a testé son dispositif de solidarité dans dix villes pilotes (1) et l'étend aujourd'hui au niveau national.

Solidarité par opportunité

« Notre base est généraliste, les personnes qui s'inscrivent ne viennent pas forcément pour la solidarité. Mais nous provoquons la solidarité par opportunité et sensibilisons au lien intergénérationnel », explique Guillaume Schmidt, responsable collectivités, qui a suivi l'expérimentation jusqu'à son terme

en décembre 2016. L'expérimentation en Ile-de-France a mobilisé près de 12 800 voisins bénévoles, touché 9 000 seniors dont 90 % des besoins ont été servis. Ma-residence.fr assiste les villes dans le processus de communication et de recrutement des volontaires : kit de communication, habillage de leur site internet, articles pré-rédigés à insérer dans la presse municipale, voire apéros solidaires... « Nous avons fait la démonstration de notre capacité à recruter les volontaires », souligne Guillaume Schmidt.

Interface dédiée

La principale difficulté, c'est la prise en main par les équipes d'un outil numérique. Ma-residence.fr propose une formation aux équipes des collectivités, lors de l'installation du dispositif. Une interface dédiée, sous forme d'extranet, permet à celles-ci d'identifier plus finement les besoins des personnes âgées en recueillant leurs attentes auprès d'elles ou de leurs proches,



MA-RESIDENCE.FR

Expérimentation gratuite avec le téléassisteur Vitaris dans sept villes des Yvelines.

Frais de déploiement la première année et abonnement (2 900 euros pour une ville de moins de 10 000 habitants ; 9 900 euros pour une ville de plus de 150 000 habitants).

Gratuit pour les utilisateurs.

Pour s'inscrire : www.ma-residence.fr

d'identifier les bénévoles proches via ma-residence.fr, mais aussi de coordonner tous les acteurs de la solidarité locaux (CCAS, Clics, associations, résidences seniors, etc.). Un système d'alerte permet aux voisins de prévenir les services de la mairie lorsqu'ils suspectent un problème (boîte à lettres qui déborde...). Et celles-ci peuvent relayer les Plans grand froid ou canicule.

Possibilités de cofinancement

Solidar'IT a pour vocation de maintenir le lien social entre les personnes âgées et leur environnement mais aussi de faire gagner du temps aux collectivités pour répondre aux besoins du territoire. Guillaume Schmidt précise : « certaines villes choisissent de financer seules la solution, mais des possibilités de cofinancement existent, avec les appels à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, qui peut impulser ce type de dispositif innovant. Les régions, voire les bailleurs sociaux, peuvent également cofinancer le dispositif ». ♦

Christelle Destombes

(1) Coulommiers, Courcouronnes, Evry, Faremoutiers, Gonesse, Jouy-en-Josas, Les Mureaux, Longjumeau, Maisons-Laffitte et Melun. (2) Audergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Jouy-en-Josas, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Plaisir et Rambouillet.



© PEDRO LOMBARDI

LAVIS DE L'EXPERT

Alain Monteux, président de Vitaris

« La téléassistance agit comme un tiers de confiance entre la personne âgée et les bénévoles »

« Pour le renouvellement du marché de téléassistance, nous avons proposé au département des Yvelines une expérimentation gratuite, pour mettre ma-residence.fr à la disposition de sept villes pilotes. La moyenne d'âge de nos abonnés, c'est 85 ans. Ils ne sont pas tous adeptes du numérique, et 90 % de leurs appels ont trait aux besoins du quotidien. En appuyant sur leur médaillon, ils sont mis en relation avec notre centrale d'écoute, qui utilise ma-residence.fr pour pouvoir répondre à leurs besoins. La téléassistance agit comme un tiers de confiance entre la personne âgée et les bénévoles, qui ont reçu la validation du CCAS. Si nous contribuons à renforcer le lien social et à diminuer l'isolement, je serai ravi. »